



alpenkonvention • convention alpine  
convenzione delle alpi • alpska konvencija

**Tagung der Alpenkonferenz**  
**Réunion de la Conférence alpine**  
**Sessione della Conferenza delle Alpi**  
**Zasedanje Alpske konference**

**XIV**

11.08.2016

**TOP / POJ / ODG / TDR**

**A6**

**FR**

---

**OL: EN**

**ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA**

**4**



## PROPOSITION DE MANDAT POUR LA PLATE-FORME

### *Gestion de l'eau dans les Alpes*

**Période 2017-2018**

#### 1. Institution du groupe de travail ou de la plate-forme

Décision de la Conférence alpine d'instituer le Groupe de travail ou la Plate-forme

La Convention alpine a créé la Plate-forme Eau lors de la X<sup>e</sup> Conférence alpine de 2009 (décision X/B5), après l'adoption du deuxième Rapport sur l'état des Alpes intitulé « L'eau et la gestion des ressources en eau ». La Plate-forme se propose de mettre en œuvre les objectifs et recommandations contenus dans ce rapport.

#### 2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre

Les principales références aux activités de la Plate-forme Eau sont l'article 2.2. de la Convention-cadre, qui définit le régime des eaux comme l'un de ses 12 grands domaines d'activités. De plus, les Protocoles Énergie, Protection de la nature et entretien des paysages, Protection des sols, Tourisme, Aménagement du territoire et développement durable, Agriculture de montagne, Forêts de montagne et Transports contiennent des aspects et des recommandations relatifs à la protection et à la gestion de l'eau. La Convention alpine a décidé de ne pas se doter d'un « Protocole Eau » en raison du cadre étroit constitué par la législation de l'UE sur l'eau, mais elle a concentré son attention sur la dimension montagnarde de la gestion des eaux dès 2008. Le principal fondement législatif des activités de la plate-forme est constitué par la Directive-cadre sur l'eau et par la Directive Inondation de l'UE, mais d'autres importantes lois européennes et internationales

devraient également entrer en ligne de compte.

Cohérence éventuelle avec les thèmes du Programme de travail pluriannuel de la Convention alpine

Le mandat 2017-2018 de la Plate-forme répond à quatre des priorités définies par le MAP 2017-2022 :

- changement climatique – thème « adaptation aux périodes de sécheresse » et thème « production d'énergie renouvelable »
- économie verte – en particulier le thème « hydroélectricité »
- biodiversité – cohérence des mesures avec la Directive CE 2000/60
- SUERA – en particulier activités du Groupe d'action 6

### 3. Activités durant le mandat

Description des principales activités

Pour procéder à des analyses et des discussions approfondies et afin d'obtenir des résultats clairs sur les aspects clés, seuls deux thèmes ont été retenus :

- **Zoom 1 - Comment faire face aux périodes de sécheresse dans les Alpes : de l'analyse des données climatiques (modèles et scénarios de pluie et d'enneigement) à la planification stratégique.** Nous observons au niveau régional des périodes de sécheresse dans les bassins versants alpins ; cela s'est produit notamment à l'été 2015 dans une grande partie de l'Europe. Sous l'effet du changement climatique, ces événements seront probablement plus fréquents à l'avenir ; il en résultera une exacerbation de la compétition pour l'utilisation d'une ressource qui n'avait pas suscité de difficultés particulières par le passé.

Durant les périodes de sécheresse, la demande en eau augmente dans tous les secteurs. Pour soutenir la production et les standards de qualité des produits agricoles, il pourrait être nécessaire de développer davantage l'irrigation au niveau régional. La disponibilité de l'eau pourrait aussi être réduite. Il pourrait en résulter des conflits pour l'utilisation de cette ressource entre plusieurs secteurs comme l'approvisionnement en eau potable, l'agriculture, l'hydroélectricité, la régulation de l'usage touristique des lacs, la protection de la faune et de la flore aquatiques, etc.

Il est nécessaire d'entreprendre une planification stratégique, mais aussi d'analyser et de prévoir les quantités de ressources hydriques disponibles, par ex. en conséquence de la fonte des neiges.

Des consultations d'experts sont prévues au début du mandat, ainsi que des échanges d'expériences et de bonnes pratiques, en particulier concernant les impacts de la sécheresse de 2015. L'organisation d'une conférence est envisagée pour stimuler les échanges et disséminer les bonnes pratiques, et aussi pour améliorer la sensibilisation sur ces aspects.

- **Zoom 2 - Suivi des lignes directrices sur la petite hydroélectricité : évaluation et nouvelles recommandations.** Les lignes directrices sur la petite hydroélectricité élaborées par la Plate-forme Eau en 2009-2010 et adoptées par la XI<sup>e</sup> Conférence alpine en 2011 sont un instrument apprécié et largement répandu. Au bout de quelques années, il convient d'évaluer ces lignes directrices pour comprendre si cet instrument répond aux besoins des administrations régionales et locales.

De plus, les expériences réalisées à l'intérieur et à l'extérieur du territoire alpin en matière d'application des lignes directrices doivent être collectées pour évaluer l'utilité éventuelle de nouvelles recommandations.

Un séminaire public sera organisé sur ce sujet le cas échéant.

#### Description des principaux résultats

Parmi les principaux résultats attendus, on envisage la rédaction et la diffusion des actes de la Conférence sur la sécheresse/pénurie d'eau (zoom 1), ainsi que l'élaboration d'un rapport d'évaluation sur les lignes directrices pour la petite hydroélectricité (zoom 2).

S'agissant du zoom 1, une consultation d'experts et une conférence publique seront organisées (VII<sup>e</sup> Conférence « L'eau dans les Alpes »).

Un séminaire public sur le zoom 2 est éventuellement envisagé en 2018.

#### Activités de communication du Groupe de travail ou de la Plate-forme

La participation du public et les échanges d'expériences et de bonnes pratiques seront assurés par au moins une manifestation publique.

On prévoit la réalisation d'au moins deux contributions écrites : les actes de la Conférence sur la sécheresse/pénurie d'eau, et un rapport d'évaluation sur les lignes directrices relatives à la petite hydroélectricité.

#### *Coopération avec les autres GdT-PF*

Le zoom 1, qui a trait à la disponibilité en eau, touche le domaine de l'agriculture ; il pourrait donc être potentiellement en lien avec les activités de la PF Agriculture de montagne.

#### *Activités dans le cadre de la SUERA et du Groupe d'action 6*

La PF suivra de près le processus du Groupe d'action 6, qui prévoit d'aborder, dans le cadre de ses activités, le thème transversal de la gestion intégrée et durable de l'eau.

#### 4. Présidence et méthode de travail

##### Présidence et participation

La Présidence sera assurée par l'Italie et la Slovénie. La PF sera composée d'experts désignés par les Parties contractantes et observateurs. Selon les cas, d'autres experts pourront être invités à des réunions spécifiques de la PF.

##### Méthode de travail

Une consultation d'experts sur le zoom 1 est prévue pour le printemps 2017. Elle sera suivie par la VII<sup>e</sup> Conférence internationale sur l'eau « L'eau dans les Alpes », qui se tiendra sur ce sujet au printemps 2018.

Le cas échéant, un second séminaire public sera organisé à l'automne 2018 sur le thème de la petite hydroélectricité.

Il est prévu de tenir deux réunions par an, en marge des autres manifestations prévues par la PF.